



Gestion des quotes-parts de la redevance par la Confédération (art. 40 ORTV)

Article 40 alinéa 1 ORTV

Les soldes des quotes-parts de la redevance selon les art. 68a et 109a, al. 1 et 2, LRTV sont inscrits dans le bilan de la Confédération.

Article 40 alinéa 2 ORTV

L'OFCOM publie le produit et l'utilisation des quotes-parts selon l'al. 1.

Montants exprimés en millions de CHF.

Année	Mesures transitoires E-Médias Covid-19 (paiements uniques aux diffuseurs de radio et de télévision)			
	Solde au 1.1.	Produits	Utilisation	Solde au 31.12.
2022	5.455	4.098	0.00	9.553

Année	Mesures transitoires E-Médias Covid-19 (prestations d'agence – Keystone-ATS)			
	Solde au 1.1.	Produits	Utilisation	Solde au 31.12.
2022	0.00	0.00	-0.00	0.00

Etat au 1^{er} janvier 2023

Provenance des fonds: Article 4 de l'ordonnance sur des mesures transitoires en faveur des médias électroniques en lien avec le coronavirus (RS 784.402)

Utilisation des fonds: Article 4 de l'ordonnance sur des mesures transitoires en faveur des médias électroniques en lien avec le coronavirus (RS 784.402)